

Recours au Tribunal Administratif Le maire passe à l'acte

C'est fait : le maire de Golancourt, David Louvrier, l'a dit et l'a fait ! Il vient de déposer un recours au tribunal administratif d'Amiens à l'encontre de la préfecture de l'Oise (requête déposée le 10 mars) et de la préfecture de la Somme (déposée ce mercredi 15 mars). Les motifs de ce dernier : vice de procédure et retour sur le fonds du dossier concernant le refus d'adhésion de sa commune de l'Oise à la frontière de la Somme à la communauté de communes de l'Est de la Somme.

IL L'AVAIT ANNONCÉ AUX VŒUX DE JANVIER

« Je suis en colère. Oui je suis en colère. Nous, habitants de Golancourt, nous subissons un véritable déni de démocratie. L'article 2 de la constitution dans son principe dit : Un gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Le 11 janvier dernier, Mme la préfète de l'Oise contre toute attente me faisait parvenir son courrier m'annonçant son refus de nous voir adhérer à la CCES (communauté de communes de l'Est de la Somme). » David Louvrier avait profité de la cérémonie des vœux aux habitants pour répondre à la Préfète de l'Oise, suite à son refus de voir Golancourt intégrer l'intercommunalité voisine dans la Somme, en janvier dernier.

LA CCPN NE POUVAIT PAS RÉPONDRE DANS LA PROCÉDURE CHOISIE

Et de poursuivre en janvier : « Ses raisons : je la cite. » Je favorise la stabilité institutionnelle, financière et politique de la CCPN (communauté de communes du Pays Noyonnais). Je ne souhaite pas un changement d'intercommunalité sans réflexion, ni d'échange avec la CCPN. « Pour qu'il ait échange, il faudrait que la CCPN ait la capacité de répondre et c'est donc bien pour cela que nous avons opté pour le processus d'adhésion sans demande de retrait auprès de la Com de Com d'origine. Pourquoi nous reprocher cela alors que la loi en donne la possibilité ? »

LE SOUHAIT DES HABITANTS PAS PRIS EN COMPTE

Le maire avait alors rappelé que « 89.26% des habitants de Golancourt se sont prononcés pour l'adhésion à la CCES, que les conseillers communautaires et les conseils municipaux de la CCES se sont montrés très largement favorables. » Et de s'interroger : « La préfecture a-t-elle pris en considération les réflexions autour de notre étude d'impact, a-t-elle pris en considération la réunion publique de concertation avec les habitants ? (...) » Le recours auprès du Tribunal administratif permettra peut-être aux interrogations de la commune.

Marjorie Michaud

Dix mots pour s'exprimer... Une exposition à voir jusque fin mars



HAM

Ils ont travaillé autour de dix mots avec la poétesse Isabel Asunsolo. Quatre jeunes du centre éducatif fermé (CEF) de Ham et une classe de 3^e prépa métier du lycée Peltier ont laissé libre court à leur imagination pour écrire des Haïkus en se penchant sur les mots suivants : rythmer, plus-que-parfait, lambiner, hivernage, déjà-vu, année lumière, abat-jour, dare-dare, tic-tac, synchrone. « C'est un projet reconduit tous les ans, depuis trois ans. J'ai travaillé avec les jeunes en affichant et en distillant les mots, histoire de faire émerger les idées. Je leur ai laissé toute latitude » explique Lucile Dupont, enseignante spécialisée au CEF. « Le travail avec le lycée leur a permis de

Les jeunes étaient venus à la médiathèque pour travailler sur les Haïkus.

les intégrer, les ouvrir sur l'extérieur. » Ces ateliers d'écriture ont lieu à la médiathèque de l'Est de la Somme et étaient organisés par le Labo des histoires de Roubaix, partenaire de la PJJ (protection judiciaire juvénile). Les écrits des jeunes sont exposés, tel du linge étendu, à la vue de tous dans la médiathèque de l'Est de la Somme, à Ham. A lire et découvrir jusque fin mars.

Marjorie Michaud